# CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Novembre 2020, 18h45-

Le Conseil Municipal de Saint-Esteben s'est réuni le 12/11/2020 à 18h45 sous la présidence de Madame Régine LARRANDA. Maire.

<u>Présents</u>: DELIART Maialen - LESIEUR David, BISCAY Nicolas, BORDAGARAY René, BIDEGARAY Sylvie, DAMESTOY Jean-Pierre, DUHART Mathias, BONETBELCHE Elixabet, DURRUTY Jean-Michel, ETCHEPARE Graciane, PETRISSANS Maïlux, LARRANDA Régine.

Secrétaire: LESIEUR David début de séance: 18h45

Conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID-19, la séance s'est tenue sans public.

Aussi, un strict respect des règles sanitaires a été demandé aux membres du Conseil : distanciation entre conseillers, port du masque individuel, lavage des mains avec hydroalcoolique, utilisation d'un stylo personnel.

**Minute de silence**: Une minute de silence a été observée par les membres du Conseil Municipal pour honorer la mémoire des victimes des attentats perpétrés le 16 Octobre à Conlans-Sainte-Honorine, et le 20 Octobre à Nice.

#### 1/ Mutation de Mme Maialen DELIART

Mme Maialen DELIART s'est présentée aux membres du Conseil municipal, et chaque Conseiller s'est présenté à elle. Elle a donc pris ses fonctions en tant que Secrétaire de mairie le 17 Octobre dernier. Elle prend le relais de Mme Aurélie LAZCANOTEGUI qui a rejoint la mairie d'Halsou.

Mme DELIART a exercé durant 7 ans au sein du secrétariat de la mairie d'Ainhoa, et a souhaité travailler pour les communes de Saint-Esteben et de Saint-Martin d'Arberoue pour asseoir ses connaissances, et se rapprocher de son domicile (Ayherre).

## Nouveaux horaires de la Mairie :

Lundi: 08h30-12h30 / 13h00-16h30

Mercredi: 08h30-12h30

Jeudi: 10h00-12h30 / 13h00-19h00

#### 2/ Création d'un poste d'Agent Recenseur pour le Recensement 2021

Le dernier recensement de la population de Saint-Esteben a été réalisé en 2016.

Le prochain est donc programmé sur la période du 04 Janvier 2021 au 20 Février 2021. Pour ce faire, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent recenseur à temps complet pour participer aux opérations de ce recensement.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal que cet emploi créé pour la période du 04 janvier 2021 au 20 Février 2021, et appartenant à la catégorie hiérarchique C, soit doté du traitement afférent au 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique, soit actuellement l'indice brut 350 de la fonction publique. Elle rappelle également que les personnels territoriaux appelés à se déplacer fréquemment sur le territoire de la commune pour assurer leurs fonctions peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour ces déplacements.

A ce titre, elle propose l'application de cette réglementation à l'Agent recenseur qui utilisera son véhicule personnel pour réaliser les opérations de recensement de la population, sachant que le montant annuel maximum est actuellement fixé à 210 €.

Le Conseil Municipal, a donc décidé de la création de cet emploi non permanent représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne, du 04/01/21 au 20/02/2021, avec indemnité pour fonctions

itinérantes pour un montant de 210€, et s'est accordé à confier cette mission à Mme Carole HAUDELAYOUS, laquelle l'avait remplie il y a 5 ans, et est disponible pour s'en occuper une nouvelle fois.

#### 3/ Attribution d'une prime communale

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une bourse communale est octroyée à tout étudiant inscrit en enseignement supérieur. Elle propose de verser la somme de 70€ aux étudiants qui en ont fait la demande, à savoir :

BIDEGARAY Elena - CAMOU Mattin - DURRUTY Kenneth - GARAT Aizane - HARISTOY Clara JAUREGUIBERRY Fabienne - JAUREGUIBERRY Jean-Pierre - PEYRELONGUE Amaia SALLES Kévin - SALLES Thomas

Le Conseil Municipal, décide donc de verser la somme de 70€ à tous les étudiants listés ci-dessus pour l'année 2020-2021.

# 4/ Redevance d'occupation du domaine public Orange

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les opérateurs de communications électroniques occupent le domaine public et privé de diverses manières : câbles, antennes, pylônes... Il convient donc de fixer les tarifs annuels pour l'occupation du domaine public routier, des chemins ruraux et du domaine public non routier. Ces tarifs sont plafonnés par l'article R. 20-52 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Elle rappelle également que cette tarification n'a pas été appliquée depuis plusieurs années pour l'opérateur de communication Orange bien que ce dernier possédait 9,435 kilomètres d'artères aériennes jusqu'en 2017 et possède 10,095 kilomètres d'artères aériennes depuis 2018 sur la commune. Elle précise qu'en application des dispositions de l'art. L 2321-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à la prescription quinquennale, seules les années 2016 à 2019 seront rattrapées en 2020.

Madame le Maire propose d'appliquer les montants plafonds.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs annuels pour l'occupation du domaine public routier et des chemins ruraux de la Commune aux montants plafonds fixés par l'article R.20-52 du Code des Postes et des Communications Electroniques, soit pour 2016 à 2019 :

Année	Nombre d'artères aériennes en kilomètres	Tarif sur les artères aériennes / km en €	Montant à payer en €
2016	9.435	51.74	488.17
2017	9.435	50.74	478.73
2018	10.095	52.38	528.78
2019	10.095	54.30	548.16
2020	10.095	55.54	560.68
Montant RODP de 2016 à 2020 =			2 604.52

Ces tarifs seront révisés au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'index général relatif aux travaux publics.

## 5/ Demande de subvention au titre de la DSIL

Madame le Maire rappelle aux conseillers que des travaux de réfection du toit du Mur à Gauche sont à l'étude et envisagés sur l'année 2021.

Elle explique qu'une partie du projet consiste à l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie du toit et que la commune pourrait donc prétendre à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Madame le Maire propose le plan de financement comme suit :

OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT	
Etude diagnostic amiante :	592,00 € HT	DETR déjà obtenu (arrêté	20 923,81 € HT	
Leade and Frostie armanie :		n°2102941614 du 29/05/2020):		
Désamiantage :	55 747,50€ HT	DETR complémentaire demandée :	19 718,83 € HT	
Rénovation de la toiture :	13 388,48€ HT	DSIL demandée (35%) :	40 642,64 € HT	
Pose Charpente et couverture	46 393,84€ HT	Autofinancement (30%) :	34 836,54 € HT	
du mur à gauche :	40 393,84€ FI			
Total :	116 121,82 € HT		116 121,82 € HT	

Elle propose alors de déposer un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL pour le projet de réfection de la toiture du Mur à Gauche de SAINT ESTEBEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de déposer ce dossier de demande d'aide au titre de la DSIL, et sollicite de l'Etat une aide financière la plus élevée possible.

## 6/ <u>Désignation Représentant CLECT</u>

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays basque (CAPB) a créé, par délibération du 4 février 2017, la **c**ommission locale d'**é**valuation des **c**harges **t**ransférées (CLECT) entre elle-même et ses communes membres.

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues. Suite au renouvellement des assemblées délibérantes, chaque commune membre doit désigner, par délibération, son représentant titulaire et son représentant suppléant à la CLECT, ceux-ci devant être membres du conseil municipal.

Dans cette perspective, il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune à la CLECT, parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Mme Régine LARRANDA, en qualité de membre titulaire, et
- M. Mathias DUHART, en qualité de membre suppléant,

Comme représentants de la commune de SAINT ESTEBEN à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

## **POINT TRAVAUX**

#### **ADRESSAGE**

Tous les Panneaux mentionnant les noms de chaque chemin de Saint-Esteben ont été livrés.

Il est prévu que M. Claude-Michel SUZANNE installe prochainement les poteaux correspondants.

Dès que les panneaux d'Adressage seront installés, les villageois seront invités par courrier, à passer en mairie récupérer la plaque mentionnant le numéro de leur habitation. Elle devra être fixée de façon à être visible de l'espace public.

#### **ACCESSIBILITE**

M. Jean-Michel DURRUTY présente les modifications apportées aux travaux d'Accessibilité prévus à Sanoki et à Beti Xutik, suite à ses échanges avec Mme LARRAMENDY de l'APAVE. Il s'agit d'ajouter une douche et des toilettes adaptées aux normes d'handicap à Sanoki, et des toilettes aux normes adaptées aux personnes porteurs d'handicap à Beti Xutik, pour répondre aux obligations en vigueur.

#### **SANOKI**

Les travaux de rénovation du Foyer Associatif de Sanoki ont commencé.

Ceux du Toit sont à l'étude ; Le diagnostic amiante réalisé, nous sommes en attente de devis complémentaires pour comparaison des travaux de toiture, et avons rendez-vous avec le Technicien I-ENER le 18 Novembre dans le cadre du projet photovoltaïgue sur une partie du Toit.

#### **VOIERIE**

Le programme de Voirie communale 2020 sera réalisé par l'Entreprise CASTILLON, qui avait été retenue dans le cadre de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la prestation de travaux de voierie passée avec la commune d'Iholdy. Ces travaux devraient démarrer en fin novembre. Ils correspondent à un budget important pour la Commune.

Pour rappel, les chemins concernés cette année sont les suivants :

- Voie Abarratia;
- Haranburuko bidea ;
- Ithurriotxiko bidea ;
- Iphargainetako bidea ;
- Mentako bidea ;
- Agerreko bidea.

Les membres du Conseil Municipal sont bien conscients que les besoins de réfection des chemins sont nombreux ; aussi, le programme annuel est établi en étudiant les priorités, au regard du coût important de ces opérations sur le Budget.

M.Jean-Pierre DAMESTOY, précise toutes les routes sur lesquelles les trous ont été rebouchés avec M.Ramuntxo SUZANNE.

#### **EXTENSION RESEAU Quartier GARRALDA:**

M. Mathias DUHART précise que les travaux de reprise de voierie prévus par les services de la CAPB au quartier Garralda ont été réalisés. Le plan de récolement des travaux nous a été adressé avant la réception des travaux qui se fera en distanciel eu égard au contexte Covid.

#### **SUJETS DIVERS**

## **Point CAPB:**

Candidatures proposées pour siéger au sein des différentes Commissions thématiques ;

PLUi : point d'étape sur la procédure de modification, organisation d'un Copil le 25 Novembre Point sur les Fonds de concours ;

Conseil communautaire du 21 novembre annulé vu le contexte sanitaire :

#### **Commission CCID:**

La Commission Communale des Impôts directs s'est réunie le 7 Novembre, à la mairie ;

Etaient présents : Anthony DURRUTY, Noëlle DAMESTOY, Hervé URRUTY, Christine LACROIX, Alice OTHABURU (suppléant Gérard CACHENAUT).

Ses membres ont eu connaissance de l'état des réalisations 2019 (Bâtis et Non bâtis) susceptibles d'avoir une incidence de modification d'impôt.

## L'Entreprise informatique BAKELAN de Bayonne a déposé le bilan.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de collaborer dorénavant avec la Société ETXE LAN SERVICES, gérée par M. Jean-Michel DURRUTY, lequel intervient d'ores et déjà au moindre souci informatique. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## <u>Demande d'installation d'une Epicerie ambulante :</u>

Mme Béatrice FEVELAT, Epicerie BEA'RIK propose de venir tous les Vendredis à 14heures, sur le parking de la mairie, avec son commerce de proximité itinérant ; elle propose un large choix de produits (pain, œufs, produits frais bruts, produits d'épicerie, boissons, produits de première nécessité, journal, ...). Elle distribuera des flyers de son épicerie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Covid / Masques:

Mise à disposition de masques en tissu pour les élèves de plus de 6 ans, avec la précieuse contribution de Mme Laura PENALVA, et Mme Emilie GARBOLINO.

La séance du CM du 12 Novembre 2020 est finalement levée à 21h30